



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

Service Nature et Forêt

Bureau des Milieux Naturels et
de la Biodiversité

Affaire suivie par : Magali BERTRAND

Tél : 05.58.51.31.80

Mèl : ddtm-snf@landes.gouv.fr

Réseau Natura 2000 – Directive Habitats

Sites

FR7200715 Zones humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe

FR7200716 Zones humides de l'étang de Léon

FR7200717 Zones humides de l'arrière dune du Marensin

FR7200718 Zones humides de Moliets, La Prade et Moïsans

(zones spéciales de conservation)

Compte-rendu de la réunion des comités de pilotage locaux

du vendredi 6 juillet 2017 à la mairie de Léon

Les comités de pilotage locaux des sites Natura 2000 FR7200715 Zones humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe, FR7200716 Zones humides de l'étang de Léon, FR7200717 Zones humides de l'arrière dune du Marensin, FR7200718 Zones humides de Moliets, La Prade et Moïsans (zones spéciales de conservation) se sont réunis le vendredi 7 juillet 2017, à 14 heures, salle du conseil municipal à la mairie de Léon, sous la présidence de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Landes.

L'ordre du jour était le suivant :

- actualité du réseau Natura 2000 ;
- bilan de l'animation 2016 et perspectives 2017 ;
- questions diverses.

Copie à :

Etaient présents :

- M. Jean MORA, maire de Léon, président du Syndicat Mixte de Rivières du Marensin et du Born ;
- M. Jean-Louis DUPOUY, conseiller municipal de Seignosse ;
- M. Daniel DUFAU, conseiller municipal de Lit-et-Mixe ;
- M. Pierre INDA, maire de Saint-Michel-Escalus ;
- M. Michel LAUSSU, maire d'Azur ;
- M. Dominique BOURMONT, conseiller municipal de Vieux-Boucau ;
- Mme Anne DUBOURDIEU, conseillère municipale de Herm ;
- M. Philippe DIRAISON, mairie de Saint-Julien-en-Born ;
- Mme Corinne SLAVINSKI, mairie de Moliets-et-Maa ;
- M. Pierre LAFORIE, président de Mémoire en Marensin ;
- M. Marc FOURNIER, Office National des Forêts ;
- Mme Magali COSTA, Syndicat Mixte de Rivières Côte-Sud ;
- M. Jean-Pierre ARNAUDIN, vice-président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes, président de l'Association Landaise des Chasseurs de Gibier d'Eau ;
- M. Olivier DUCAUD, Fédération Départementale des Chasseurs des Landes ;
- M. Denis LANUSSE, service technique de la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes ;
- M. Tangi LE MOAL, Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine ;
- M. Luc-Olivier DELEBECQUE, Centre Régional de la Propriété Forestière de Nouvelle-Aquitaine ;
- M. Pierre TEYSSIER, Chambre d'Agriculture des Landes, conseiller forestier ;
- Mme Chrys BARTHE, Service Départemental des Landes de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ;
- M. Stéphane LAURENT, Conseil Départemental des Landes, Direction de l'Environnement ;
- M. Lionel FOURNIER, Conseil Départemental des Landes, Direction de l'Environnement et Syndicat Mixte Géolandes ;
- Mme Audrey FOURNIER, Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de la Réserve Naturelle du Courant d'Huchet ;
- M. Xavier BAILHES, Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de la Réserve Naturelle du Courant d'Huchet ;
- Mme Stéphanie DARBLADE, Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels, chargée d'études de la réserve naturelle nationale de l'Etang Noir ;
- Mme Marine HEDIARD, Landes Nature ;
- Mme Suzy LEMOINE, Landes Nature ;

- M. François ARRUE, technicien de rivière du Syndicat Mixte de Rivières du Marensin et du Born ;
- Mme Magali BERTRAND, Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) des Landes, adjointe à la chef du service Nature et Forêt ;
- M. Gilbert TAROZZI, DDTM des Landes, service Nature et Forêt, responsable du bureau Milieux Naturels et Biodiversité.

Etaient excusés :

- Mme Laure GUILHEM, Conservatoire du Littoral, déléguée adjointe Aquitaine ;
- Pays Adour Landes Océanes ;
- Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest ;
- M. Didier CHAPPAZ, Côte Landes Nature Tourisme ;
- Mme Emmanuelle CORDIER, Etat-Major de la Zone de Défense Sud-Ouest ;
- Service Départemental des Landes de l'Agence Française pour la Biodiversité ;
- Fédération des Landes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

M. MORA ouvre la séance en souhaitant la bienvenue ainsi qu'un bon travail.

La DDTM rappelle le contexte de cette réunion qui s'inscrit dans le cadre de la période d'animation des sites Natura 2000 d'avril 2016 à mars 2019 sous la maîtrise d'ouvrage de l'État, avec Landes Nature désignée comme animateur à l'issue d'une procédure de marché public de service.

Il s'agit aujourd'hui d'un premier bilan de l'animation

1. - Actualité du réseau Natura 2000

A l'aide du diaporama annexé au présent compte-rendu et téléchargeable sur le site internet barthesmidouzemarensin.n2000.fr, M. TAROZZI présente la situation du réseau Natura 2000 aux niveaux régional et départemental.

De par le nombre de sites, 273 au titre des directives Habitats et Oiseaux, la région Nouvelle-Aquitaine est la première en France pour sa contribution au réseau Natura 2000. En ce qui concerne le portage de la démarche par les collectivités, les trois anciennes régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charente sont encore relativement peu avancées comparativement à d'autres régions.

Sur le plan départemental, tous les documents d'objectifs sont désormais opérationnels et font l'objet d'une animation de leur mise en œuvre.

Quelques sites demeurent sous la maîtrise d'ouvrage de l'État, du fait de leur statut particulier comme les deux sites du Camp de Captieux, ou de leur configuration géographique et de leur situation sur le territoire de plusieurs structures intercommunales. A ce titre, il est rappelé le rôle de premier plan dévolu aux collectivités dans la gestion des sites Natura 2000 par la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux. De nombreuses collectivités se sont engagées en tant que structures porteuses en partenariat avec les animateurs locaux.

Au titre de l'actualité générale, il convient de signaler :

- le dernier bilan de l'Observatoire de la biodiversité réalisé en mai 2017 : ce bilan illustre l'érosion observée depuis plusieurs années, liée notamment à la destruction, la dégradation ou la banalisation des milieux naturels. Les indicateurs sont accessibles à l'adresse suivante : <http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/fr/indicateurs/tous>

- l'évaluation de la démarche Natura 2000 réalisée en 2015 par la Commission européenne : cette évaluation fait ressortir la pertinence du modèle français, le rôle central de l'État et du réseau d'animateurs qui doit être maintenu et sur lequel repose la réussite du système.

- la communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social et au comité des régions en avril 2017 concernant le plan d'action pour le milieu naturel, la population et l'économie. Ce plan se décline en 15 actions réparties en quatre grands axes, notamment le renforcement des investissements dans le réseau Natura 2000 et l'amélioration des synergies avec les instruments financiers de l'Union européenne, l'amélioration de la communication et de la sensibilisation, la mobilisation des citoyens, des parties prenantes et des communautés.

Il est validé par l'assemblée que désormais les convocations et la transmission des compte-rendus seront envoyées uniquement par voie électronique. Les personnes ne disposant pas de l'accès à internet en feront part à la DDTM.

2. - Bilan de l'animation 2016 et perspectives 2017

A l'aide du diaporama annexé au présent compte-rendu et téléchargeable sur le site internet barthesmidouzemarensin.n2000.fr, Mmes HEDIARD et LEMOINE présentent le bilan de l'animation

- Communication et sensibilisation :

- journée de formation organisée à l'attention des prestataires de loisirs nautiques présents sur les quatre sites ;

- réalisation d'une plaquette de présentation du site ainsi que d'un poster sur le châtaigne d'eau afin d'expliquer l'intérêt patrimonial de cette plante ;

- réalisation d'une exposition mobile sous forme de 2 jeux de 3 kakémonos (présentation des sites, des habitats et des espèces du Marensin), mise à disposition gratuitement ;

- événement « Dimanche au bord de l'eau » organisé par la Fédération de Pêche ;

- sortie grand public organisée dans le cadre de la Journée Mondiale des Zones Humides à Saint-Julien-en-Born et fête de la forêt à Soustons ;

- mise en place d'une carte interactive sur le site internet.

- Gestion des habitats et des espèces :

- contrats Natura 2000 hors forêt et parcelles agricoles : 1 contrat déposé et validé, porté par un propriétaire privée sur la commune de Magescq pour la restauration d'une lande ; 2 contrats en cours de validation portés par les communes de Messages et Onesse-Laharie (site de Moïsans à Messanges : lutte manuelle contre les espèces aquatiques envahissantes – Fontaine Saint-Jean à Onesse-Laharie : gestion différenciée du site et valorisation pédagogique) ; rédaction des diagnostics préalables pour d'éventuels contrats portés par le Syndicat Mixte Géolandes (herbier de jussie sur l'étang Blanc à Tosse) et la commune de Magescq (entretien de milieux ouverts) ; investigations de terrain en cours pour la restauration de deux zones humides (cout de l'Auga à Vielle-Saint-Girons et lagune de la Moulasse à Saint-Julien-en-Born) ;

- animation de la charte Natura 2000 : trois adhésions de la part du Club de Voile de Soustons Marensin et des communes de Léon et Saint-Julien-en-Born, adhésions à venir des communes d'Onesse-Laharie, Messanges et Soustons.

- Amélioration des connaissances :

- inventaires réalisés par le CPIE Seignanx Adour et les personnels de la réserve naturelle nationale de l'Etang Noir ;

- inventaire de la Cistude d'Europe sur le site de Moïsans ;

- inventaire de l'avifaune et des habitats de l'île du lac marin sur les communes de Soustons et Vieux-Boucau.

- Appui technique à l'application du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 :

- au Conseil Départemental des Landes pour le raid XL 2016 et le classement au plan

départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) du parcours d'orientation de Castets ;

- à la commune de Soustons pour le faucardage d'une partie de l'herbier de nénuphars sur le lac ;

- à la Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud pour la liaison douce entre Azur et Soustons.

- Perspectives d'animation 2017 – 2018 :

- communication et sensibilisation : création d'une newsletter, sorties grand public sur les sites côté terre ou côté eau ;

- mesures contractuelles : dépôt des contrats de l'étang de Moïsans et de la fontaine Saint-Jean, suivi des travaux du contrat de lande humide à Magescq, rédaction des diagnostics du cout de l'Auga et de la lagune de la Moulasse, contact avec les communes pour de nouvelles adhésions à la charte ;

- amélioration des connaissances : inventaire des mares dystrophes.

La présentation du bilan donne lieu à des échanges et observations.

En ce qui concerne l'adhésion à la charte par le Club de Voile de Soustons Marensin, il est signalé le classement en cours de l'étang de Soustons en espace, site et itinéraire (ESI).

En matière de communication, la réalisation d'une lettre électronique et le recours aux réseaux sociaux visent à renforcer le dispositif en place.

S'agissant de la gestion contractuelle, il n'y a pas à ce jour de mesures agri-environnementales et climatiques (MAEC) mais une réflexion est prévue pour le site de Moliets, La Prade et Moïsans.

Le Syndicat Mixte Géolandes a déposé des projets de contrats pour l'entretien de bassins dessableurs, dans la cadre de la lutte contre l'ensablement des plans d'eau.

Mme BERTRAND explique qu'il n'y a pas de financement pour l'entretien récurrent.

M. FOURNIER n'entend pas le discours, considérant qu'il s'agit de préserver des surfaces en eau classées Natura 2000.

Mme BERTRAND ajoute que l'ensablement est le fait d'une évolution naturelle.

M. TAROZZI pose la question de l'évolution de l'herbier de jussie présent sur

l'étang Blanc.

M. FOURNIER précise que l'étendue estimée à 1,8 ha n'a pas évolué.

M. FOURNIER rappelle l'intervention de Géolandes pour la sauvegarde de l'étang de Moïsans.

En ce qui concerne l'entretien des plans d'eau et cours d'eau, Mme HEDIARD rappelle que les syndicats de rivières interviennent dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général. Pour certaines opérations, il convient de faire appel à d'autres financements, notamment les ouvrages hydrauliques non transparents, impossibles à financer au titre de Natura 2000.

Mme BERTRAND précise qu'il faut élargir le financement à tous les acteurs économiques et rappelle que la région est désormais l'autorité de gestion des fonds Natura 2000.

M. BOURMONT s'interroge sur le devenir de l'île du lac marin de Port d'Albret.

Mme HEDIARD explique l'intérêt de cette île pour les oiseaux, comme zone de reposoirs et de reproduction. Il convient de faire des propositions d'aménagement : création de deux zones d'accostage, mise en défens d'un herbier de zostères, implantation de panneaux d'information.

Une réflexion est en cours par le Syndicat de Port d'Albret, avec l'accord de principe pour rencontrer les prestataires de loisirs nautiques.

S'agissant de l'appui technique pour les évaluations d'incidences Natura 2000, il est rappelé qu'il s'agit d'une mise à disposition gratuite des informations nécessaires, notamment naturalistes. Il convient de saisir l'animateur avant le cahier des charges de l'étude.

Deux projets sont en cours sur les sites : golf de Tosse, concerné par le ruisseau du Sparben (présence de la Lobélie – appui au Département pour les parcours) et faucardage des nénuphars à Soustons (étude diachronique sur l'évolution des herbiers).

M. FOURNIER insiste sur l'intérêt de cette étude.

M. MORA se dit heureux d'avoir signé la charte Natura 2000. Il revient sur les débats au sujet des étangs : sans eau au lac de Léon, il n'y a plus de village. Il explique le rôle du bassin dessableur avec l'accélération des dépôts de sable. Il faut travailler tous ensemble. L'ensablement résulte d'une érosion sur l'ensemble du bassin versant.

M. LANUSSE évoque l'étude de la Cistude sur l'étang de Moïsans et pose la question des moyens, piégeage ou seulement observation visuelle. Il met l'accent sur l'élimination de la Tortue de Floride et tient à rappeler la situation catastrophique sur le littoral du fait de la prolifération de cette espèce, avec un inversement des populations.

Mme HEDIARD donne des explications sur les modalités d'investigation.

M. ARNAUDIN revient sur les discussions au sujet de l'étang Blanc. Il déplore la fermeture des milieux et s'interroge sur le captage des eaux de source avec le projet de golf qui va induire le rejet d'une quantité d'eau non naturelle. Il n'est pas opposé par principe, mais pour la protection de la nature.

Mme HEDIARD rappelle la phase d'enquête à venir. Il y a un vrai risque sur la qualité de l'eau compte tenu des intrants nécessaires au golf, avec un impact sur les eaux oligotrophes. Il faut prendre la mesure des risques.

3. - Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée avec les remerciements à l'ensemble des participants.

M. TAROZZI fait part de son prochain départ à la retraite. Il tient à redire tout le plaisir qu'il a éprouvé à travailler avec tous les acteurs du territoire et exprime sa satisfaction et sa reconnaissance pour le travail accompli.

L'adjointe à la chef du service Nature et Forêt
de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer
des Landes,



Magali BERTRAND